



# COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### du LUNDI 6 OCTOBRE 2014 à 20h30

Le lundi 6 octobre 2014, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHEL, Maire.

**Présents** : Mrs, Mmes MICHEL, LEFEBVRE, LESUEUR, LEAL, KRAL, BULCOURT, VAN VOOREN, MARTINELLI, DELAWARDE, NUYTENS, THOUMSIN, HOUPY, BORGNON, LE ROY, LUCAS

**Absents excusés:**

**Secrétaire** : M. Bernard BULCOURT

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous. Il demande que soit ajoutée à l'ordre du jour une délibération concernant le renouvellement de l'application de la taxe d'aménagement. Aucun conseiller ne voit d'objection.

#### **1. Approbation du Procès-verbal**

Monsieur LE ROY s'étonne de ne pas avoir eu les documents préparatoires à ce conseil. Il rappelle qu'il avait demandé à ce que figure le loyer actuel de la poste dans le point 3 des informations diverses. Monsieur LEFEBVRE demande aussi, suite à une rencontre avec Madame KEJLER, que celle-ci soit reconnue comme ayant participé à la création, la réalisation des personnages qui fleurissent la commune. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des personnes présentes. Monsieur le Maire invite les conseillers à signer le registre.

#### **2 – Désignation d'un secrétaire de séance**

M. Bernard BULCOURT est désigné secrétaire de séance

#### **3 – Fixation du prix de vente du 102 rue Guillotin (délibération 2014-10-051)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le dossier a avancé. Il donne lecture d'un courrier reçu de France Domaines. Il informe que deux agents immobiliers de la commune ont été invités à mettre en vente ce bien. Les diagnostics ont été réalisés. Les membres du conseil doivent fixer le prix de vente de cet immeuble. Après échanges et discussions, Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de mettre en vente ce bien de la commune situé au 102 rue Guillotin au prix de 200 000 euros.

#### **4 – Fermeture de la Poste – Création d'une Agence Postale Communale (délibération 2014-10-052)**

Monsieur le Maire rappelle l'information qu'il a donnée au dernier conseil. Il confirme la volonté de la Poste d'arrêter sous la forme actuelle les services qu'elle assume, notamment de réduire les horaires d'ouverture dont un samedi par mois. Elle propose au maire de créer une Agence Postale Communale. Monsieur LE ROY lui demande de retracer l'historique de cette démarche et de présenter les différents échanges écrits entre les deux parties. Monsieur le Maire retrace les différents contacts qu'il a eus depuis son élection. Monsieur LE ROY donne lecture d'un texte qui oblige la poste de maintenir " Une présence territoriale", accord signé par l'État, l'association des Maires de France et la poste. Il est fait obligation notamment l'ouverture minimum de 12h00 par semaine. Il demande que le Maire présente le "diagnostic partagé", un document que la Poste rédige et présente aux élus régulièrement. Il informe aussi monsieur le Maire qu'un commerçant de la commune a déposé sa candidature pour accueillir l'éventuel service d'une agence postale, ce qui pourrait dynamiser ce commerce local. Monsieur MARTINELLI est satisfait que les heures d'ouverture de l'agence postale communale soient fixées par le conseil municipal et devraient ainsi répondre aux besoins des habitants. Monsieur LESUEUR informe que le service reste présent et les prestations assurées. Monsieur le Maire reprend la parole en invitant les membres du conseil à réfléchir sur l'évolution du service, on n'est plus au temps des chevaux, mais des voitures, le service nous l'avons. Il informe les membres que l'indemnité mensuelle versée par la poste se monte à 996 euros. C'est une convention qui est signée pour 9 années. Monsieur LEFEBVRE pense que l'agence postale permet de garder voir d'améliorer le service aux habitants et que le local de la poste peut permettre l'implantation d'un commerce, souhait émis par la population et tous les candidats lors des dernières élections municipales. Monsieur LE ROY s'inquiète d'autre part des retraités qui vont retirer leurs pensions, car le montant de retrait est limité à 350 euros une fois par semaine. Il en conclut que pour sa part c'est une action un peu précipitée, il faut analyser les points forts et les points faibles. Monsieur VAN VOOREN propose que la population soit consultée par une enquête, un sondage ou autre.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal, ayant entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, par 10 voix Pour, 1 Abstention et 4 Contre, décident la création d'une Agence Postale Communale tout en regrettant néanmoins une fois de plus la perte d'un service public d'État.

### **5 – Création d'un poste d'adjoint administratif (délibération 2014-10-053)**

Monsieur le Maire informe les membres que suite à la précédente délibération, le conseil doit délibérer pour la création d'un poste, déterminer le nombre d'heures de ce poste et la date de création. La proposition est de créer un poste de cadre C au premier indice, premier échelon. Soit un salaire équivalent 35 heures de 1486 euros brut. Il propose de créer ce poste pour 15h00 par semaine. Les horaires seront déterminés par la suite. Monsieur LE ROY trouve une nouvelle fois que cela est précipité. Mme KRAL pensait que ce point à l'ordre du jour concernait plutôt le poste de secrétaire de mairie, elle regrette aussi cette précipitation.

Monsieur le Maire propose de passer au vote :

Les membres du conseil municipal, ayant entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, par 11 voix Pour, 3 Abstentions et 1 Contre, décident la création d'un poste d'adjoint administratif de deuxième classe à raison de 15h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2014.

### **6 – Gravillonnage 2015 (délibération 2014-09-054)**

Monsieur le Maire informe les nouveaux membres que chaque année, la communauté de communes propose un programme d'entretien des voies communales. Les conseils municipaux doivent délibérer pour inscrire au budget suivant les dépenses et permettre ainsi à la CCPP de préparer les aides financières.

Il demande aux conseillers de réfléchir sur le gravillonnage d'une route dont les travaux d'assainissement sont terminés, par exemple la rue de BEAUPUITS. Une prochaine commission des travaux qui se tiendra le lundi 13 octobre en mairie statuera sur ce point et présentera ses conclusions au prochain conseil.

A l'unanimité, les membres du conseil décident d'ajourner cette délibération et de la présenter lors du prochain conseil.

### **7- Taxe d'aménagement (délibération 2014-10-055)**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier mandat, la municipalité avait instauré la taxe locale d'équipement. Celle-ci a été transférée en taxe d'aménagement il y a trois ans et le conseil avait voté un taux de 2.5 %.

Les membres du conseil doivent renouveler cette décision pour trois nouvelles années.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de reconduire la taxe d'aménagement pour trois nouvelles années et de maintenir le taux de 2.5 %

### **Informations et Questions diverses :**

Monsieur MICHEL :

- Informe qu'il a reçu un courrier de Monsieur LEQUEUX notre secrétaire de mairie mentionnant son départ à la retraite le 27/02/2015.

- Informe de la réunion publique du syndicat le Moulin relative aux travaux de la 1<sup>er</sup> phase qui se tiendra à la salle des fêtes ce jeudi 9 Octobre 2014 à 20h30.

- Fait part du report des travaux prévus rue Verte, cela suite à un quota de branchements atteint pour la 1<sup>er</sup> phase (183 déjà réalisés pour 173 programmés). Ces travaux rue Verte seront donc reportés sur la 2<sup>er</sup> phase l'année prochaine. Chaque habitant de la rue Verte a reçu un courrier du Président du Syndicat le Moulin pour les en informer.

- Informe qu'un arrêté a été pris concernant l'opposition au transfert automatique des pouvoirs de Police liés à la compétence Voirie et Habitat.

- Informe de la reprise de l'éveil musical à partir du 29 Septembre 2014. Les séances organisées par le Plateau Picard se dérouleront les samedis de 10h à 11h à la salle des associations.

- Fait part d'un courrier reçu de la commune de MOYENNEVILLE relatif à la création du PLU en remplacement de leur POS actuel.

- Remercie Mr GOESSENS pour son initiative le Dimanche 21 Septembre lors du gros orage sur la Commune pour avoir nettoyé les regards afin de permettre l'évacuation des eaux pluviales.

- Informe d'un courrier reçu de Madame MERLE (habitante et future commerçante du point chaud). Il invite Madame MERLE présente dans la salle à prendre la parole. Elle informe le Conseil Municipal de son intérêt à la reprise du local "La Poste" dans le but de développer son activité commerciale.
  - Fait part de la cérémonie patriotique du 11 Novembre 2014 à 11heures au monument aux morts de LA NEUVILLE-ROY et invitent les membres du Conseil ainsi que la population à participer.
  - Informe de la présence d'un cirque les 11 et 12 Octobre Place des fêtes de LA NEUVILLE-ROY.
  - Informe que l'association "Sprinter club du Val d'Arré" représentée par Mr Guillaume LABBE organise de nouveau cette année une épreuve cyclo-cross et VTT enfants le Mardi 11 Novembre à partir de 12h30.
  - Informe du courrier de remerciements reçu de la part du Secours Catholique pour la subvention allouée.
  - Informe des courriers reçus de Mrs MARINI et BOSINO (sénateurs de l'Oise) nous remerciant de l'envoi d'un exemplaire du supplément du Bonhomme Picard sur LA NEUVILLE-ROY.
  - Propose une réunion de travail le Lundi 13 Octobre 2014 à 20h30.
  - Propose que la prochaine réunion de Conseil municipal se tienne le 3 Novembre 2014.
- 
- Le Conseil Général de l'Oise organise la seconde édition de la journée porte ouverte invitant les Isariens à venir à la rencontre des agents départementaux le 18 Octobre 2014.
  - La commune de MERY-LA-BATAILLE nous informe de la cérémonie patriotique avec le 501° Régiments des chars de combats le 25/10/2014 à 11h.
  - Suite aux dégradations des personnages l'hiver dernier, 2 jeunes ont été astreints par le tribunal de grande instance à effectuer 1 à 2 journées d'activités de réparation pénale et ont réalisé des personnages à leur convenance.
  - Un nouveau kinésithérapeute, Erwan THEMOIN, débute son activité à la maison médicale le 14 octobre prochain.

Il propose un tour de table.

Monsieur LEFEBVRE informe que l'arbre de Noel aura lieu le Dimanche 14 Décembre 2014 à la salle des fêtes à 15 heures. Un spectacle intitulé "SOS père Noel" sera organisé suivi d'un goûter et remise des cadeaux aux enfants scolarisés en classe de maternelle.

Monsieur LEFEBVRE rend compte de la réunion à la Communauté de Commune :

- Exonération de la taxe d'ordures ménagères pour 6 commerces du Plateau Picard qui possèdent leurs propres prestataires.
- Création d'un comité des sages à titre consultatif
- Constitution d'un comité Technique et CHSCT suite à une nouvelle réforme des collectivités et établissements de plus de 50 agents.
- Inscription de la CCPP sur le site agorastore.fr (site de ventes aux enchères pour les biens communaux). Les communes du Plateau Picard pourront utiliser ce service.
- Création d'un emploi en contrat d'apprentissage en informatique.

Monsieur LESUEUR informe qu'il a été invité par la Communauté de Commune au Comité de Pilotage des déchets pour présenter ce qui est mis en place au sein du RPI.

Il fait un point sur la rentrée scolaire. La réforme des 4,5jours est en place. Elle a nécessité quelques ajustements la première semaine, mais dorénavant tout fonctionne. Il précise que les effectifs scolarisés sont stables par rapport à l'an passé, et que le nombre d'enfants accueilli au périscolaire est conforme aux prévisions définies.

Monsieur LESUEUR répond à une question de Monsieur LE ROY sur les surcoûts engendrés par cette réforme. Ceux-ci seront intégralement compensés par la dotation du fond d'amorçage de l'Etat.

Monsieur LESUEUR informe qu'une signalétique sera installée Rue Neuve autorisant les cyclistes à emprunter le sens interdit pour se rendre au garage à vélo de l'école. Un marquage au sol sera effectué après la remise en état de la chaussée.

Il informe qu'au vu des inscriptions pour l'accueil de loisirs des vacances de la Toussaint, seule la première semaine sera ouverte.

Madame LEAL fait part de la sortie du CCAS du 11 Septembre 2014. La journée a plu aux participants.

Elle informe de la date du repas de Noël le Samedi 6 Décembre pour les aînés. L'âge minimum cette année est de 65 ans contre 60 ans les années précédentes.

Madame KRAL s'étonne de ne pas pouvoir installer une armoire permettant le stockage d'archives pour l'association "les amis de LA NEUVILLE-ROY".

Monsieur MARTINELLI informe qu'il est convoqué à une réunion du syndicat de l'école de musique et demande l'avis du conseil municipal pour présenter le retrait de la commune de ce syndicat. Il obtient l'accord de tous les conseillers.

Il demande s'il est possible de changer le drapeau au monument aux morts. Monsieur MICHEL indique que la commande est lancée et que le changement est prévu avant le 11 Novembre 2014.

Monsieur THOUMSIN est satisfait du démarrage de l'activité Ping Pong le Lundi de 18h à 20h et a obtenu l'accord du Maire pour un nouveau créneau le mercredi de 18h à 20h.

Monsieur LE ROY informe de l'augmentation de fréquentation de la bibliothèque. Une réflexion est en cours pour l'ouverture d'une 2<sup>o</sup> journée.

Il demande que l'attribution des loyers des logements communaux se décide en commission.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 23h15

Conformément au décret 2010-783 du 8 juillet 2010, la séance du conseil municipal du 6 octobre 2014 a comporté cinq délibérations comme suit :

1	Fixation du prix de vente du 102 rue Guillotin	(délibération 2014-10-051)
2	Fermeture de la poste et création d'une agence postale communale	(délibération 2014-10-052)
3	Création d'un poste d'adjoint administratif	(délibération 2014-10-053)
4	Gravillonnage 2015	(délibération 2014-10-054)
5	Taxe d'aménagement	(délibération 2014-10-055)

Thierry MICHEL		Philippe LEFEBVRE	
Thomas LESUEUR		Martine LEAL	
Annyck KRAL		Bernard BULCOURT	
Xavier VAN VOOREN		Laurent MARTINELLI	
Johan DELAWARDE		Édith NUYTENS	
Stéphane THOUMSIN		Thierry HOUPY	
Marie-Laure BORGNON		Patrick LE ROY	
Annie LUCAS			